



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 10 mai 2022 à 8 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Louis-de-Blandford / M. Yvon Barrette
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Warwick / M. Pascal Lambert

Est/sont absents à cette séance :

Sainte-Séraphine / M. David Vincent

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Lucie Lambert, adjointe au service du greffe

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 3 mai 2022.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 12 avril 2022

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

4.2 - Entente de fourniture de services professionnels en communication à la MRC d'Arthabaska par la Ville de Victoriaville - Lettre de résiliation

4.3 - Fonds local d'investissement - Autorisation de signature de l'Avenant 15 portant sur les contrats de prêts du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

4.4 - Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 - Plan d'intervention et plan de sécurité - Mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

4.5 - Accueil d'une délégation de la Ville de Colomiers

5 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

5.1 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3 - Projet Signature innovation

5.2 - Entente de développement culturel 2021-2023

CA-2022-05
-1838



No de résolution
ou annotation

5.2.1 - Fonds de mise en valeur du patrimoine - Renouvellement

5.2.2 - Fonds de soutien aux initiatives culturelles - Renouvellement

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Évaluation du maintien de l'équité salariale

6.2 - Relation de travail - Entente

6.3 - Programme Emplois d'été Canada 2022 - Demande d'aide financière auprès d'Emploi et Développement social Canada / Étudiant(e) en cours d'eau

6.4 - Emplois étudiants - Inspecteur(trice) en évaluation - Ouverture de deux postes

6.5 - Adjointe administrative - Remplacement d'un congé de maternité - Confirmation d'embauche

6.6 - Greffier - Confirmation d'embauche

6.7 - Adjointe administrative aux ressources matérielles et informatiques - Fin de la période de probation

7 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 - Exercice de compétence en matière de gestion des matières résiduelles - Mandat au procureur de la MRC

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Culture Centre-du-Québec - Événement GalArt 2022 - Offre de partenariat

8.2 - Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs / Érable (CCIBFE) - Le Tournoi de golf des administrateurs - Demande de soutien financier

8.3 - Le bulletin d'information le Propageur- Demande de soutien financier

9 - AFFAIRES NOUVELLES

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance tenante, avec le consentement de tous les membres du Comité administratif, l'ordre du jour est complété par l'inscription des sujets suivants :

- 8.2 - Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs / Érable (CCIBFE) - Le Tournoi de golf des administrateurs - Demande de soutien financier
- 8.3 - Le bulletin d'information Le Propageur - Demande de soutien financier

Sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du Comité administratif du 12 avril 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 12 avril 2022 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 3 mai 2022.

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état des dossiers en cours.

CA-2022-05
-1839



No de résolution
ou annotation

CA-2022-05
-1840

4.2 - Entente de fourniture de services professionnels en communication à la MRC d'Arthabaska par la Ville de Victoriaville - Lettre de résiliation

(Dossier DA.30 39062 Victoriaville - Services équipe de communication)

Le directeur général informe les membres du Comité administratif que la MRC a reçu une lettre de résiliation relativement à l'entente de fourniture de services professionnels en communication par la Ville de Victoriaville. L'entente prévoit le droit de résiliation d'une des parties avec un préavis de soixante (60) jours, mais la Ville de Victoriaville est disposée à maintenir les services en communication jusqu'au 22 juillet 2022. Le directeur général de la MRC d'Arthabaska ainsi que le directeur général de la Ville de Victoriaville auront des discussions à ce sujet, afin de trouver un consensus qui saura satisfaire les deux parties. Un suivi de ce dossier sera fait ultérieurement.

4.3 - Fonds local d'investissement - Autorisation de signature de l'Avenant 15 portant sur les contrats de prêts du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

(Dossier BH.10 MEI - PAU)

(Dossier DA.30 CDEVR)

ATTENDU QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19; le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2021-2022;

ATTENDU QUE le 15 février 2022, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2021-2022;

ATTENDU QUE le 12 avril 2022, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 30 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2022-2023;

ATTENDU QUE les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020, le 9 avril 2021 et le 12 avril 2022;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 778 502 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 600 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 800 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 900 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 550 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC est admissible à un montant additionnel de 200 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu que le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer l'avenant 15 au contrat de prêt, afin de permettre une aide supplémentaire dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-05
-1841

4.4 - Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 - Plan d'intervention et plan de sécurité - Mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
(Dossier DA.30 FQM / Fourniture personnel technique - PAVL)

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités régionales de comté qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska désire utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM notamment pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), plus spécifiquement pour le volet Plan d'intervention ainsi que le volet Plan de sécurité à produire pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités et MRC désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser la MRC à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM notamment pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), plus spécifiquement pour le volet Plan d'intervention ainsi que le volet Plan de sécurité à produire pour l'ensemble de son territoire et, qu'à cette fin, la MRC d'Arthabaska conclue une entente avec la FQM;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 - Accueil d'une délégation de la Ville de Colomiers

Les membres du Comité administratif de la MRC d'Arthabaska accueillent une délégation de neuf (9) participants de la Ville de Colomiers en France, ville jumelle de la Ville de Victoriaville. Les Colomérins sont de passage à Victoriaville et désiraient rencontrer des élus(es) de la MRC d'Arthabaska et ainsi avoir le privilège d'échanger sur les réalités régionales.



No de résolution
ou annotation

5 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

5.1 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3 - Projet Signature innovation

(Dossier DA.30 Projet Signature innovation)

Mme Marie-Pier Boucher, directrice du Service de développement des communautés, informe les membres du Comité administratif que la rencontre avec les partenaires a eu lieu et elle fait état de cette rencontre. Le créneau adopté par le Conseil de la MRC, portant sur les pratiques écoresponsables, se divisait en trois axes, soit la transition énergétique, l'économie circulaire et les circuits courts. Suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre avec les partenaires, il en est ressorti que l'économie circulaire étant transversale, le créneau sur les pratiques écoresponsables pourrait être divisé en deux axes, soit la mobilité durable et les circuits courts, tel que présenté sur le tableau remis par Mme Boucher. Cette dernière explique les prochaines étapes dans ce dossier.

5.2 - Entente de développement culturel 2021-2023

5.2.1 - Fonds de mise en valeur du patrimoine - Renouveau

(Dossier RH.21 Politique culturelle 2021 / Plan de mise en œuvre)

ATTENDU QUE le patrimoine est l'une des composantes de l'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur du patrimoine permet de répondre aux besoins des municipalités;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles jusqu'au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE ce projet permettrait de répondre aux objectifs de sensibilisation, de mise en valeur et de protection du patrimoine du territoire;

ATTENDU QUE le Comité de la politique culturelle recommande le projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska lance un appel à projets auprès des municipalités et organismes du territoire et réserve un montant de 15 000 \$ à l'entente de développement culturel 2021-23;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2 - Fonds de soutien aux initiatives culturelles - Renouveau

(Dossier RH.21 Politique culturelle 2021 / Plan de mise en œuvre)

ATTENDU QUE le Fonds de soutien aux initiatives culturelles répond aux objectifs de médiations culturelles, de développement de public et de mise en valeur des bibliothèques inscrits à l'Entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le Fonds de soutien aux initiatives culturelles permet de répondre aux besoins des municipalités et des organismes du territoire;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles jusqu'au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les projets contribueront au dynamisme et au développement culturel de leur municipalité et du territoire;

ATTENDU QUE le Comité de la politique culturelle recommande le projet;

CA-2022-05
-1842

CA-2022-05
-1843



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Yvon Barrette, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska lance un appel à projets auprès des municipalités et organismes du territoire et réserve un montant de 20 000 \$ à l'entente de développement culturel 2021-23;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Évaluation du maintien de l'équité salariale

(Dossier CC.40 Maintien équité salariale)

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska avait procédé, en 2011, à un exercice visant l'équité salariale au sein de son organisation;

ATTENDU QUE selon l'article 76.1 de la *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q., c. E-12.001) la MRC doit évaluer à tous les cinq ans le maintien de cette équité salariale;

ATTENDU QU'une évaluation du maintien de cette équité salariale avait été faite en 2016 et que les résultats avaient été présentés au personnel de la MRC le 13 juin 2017;

ATTENDU QUE la MRC doit de nouveau évaluer le maintien de cette équité salariale;

ATTENDU l'offre de service présentée par la firme Matière Grise RH afin d'accompagner la MRC d'Arthabaska dans le cadre du processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale;

ATTENDU l'estimé de mandat transmis par la firme Matière Grise RH à la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE le Comité administratif mandate la firme Matière Grise RH afin d'accompagner la MRC d'Arthabaska dans le cadre du processus d'évaluation du maintien de l'équité salariale, dont les honoraires anticipés, avec une approche clé en main, sont estimés entre 3 000 \$ et 3 500 \$, avant les taxes;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 - Relation de travail - Entente

(Dossier CB.10 Employé numéro 15-0006)

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Pascal Lambert, il est résolu:

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à une entente de fin d'emploi pour l'employé numéro 15-0006, afin de régler toutes les conséquences liées à la fin d'emploi et d'autoriser le paiement de la somme entendue tel que spécifié à l'entente, sur signature de la quittance;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-05
-1844

CA-2022-05
-1845



No de résolution
ou annotation
CA-2022-05
-1846

6.3 - Programme Emplois d'été Canada 2022 - Demande d'aide financière auprès d'Emploi et Développement social Canada / Étudiant(e) en cours d'eau

(Dossier BH.10 Programme Emplois d'été Canada 2022)

Mme Julie Ricard se retire de la séance avant le traitement ce point.

ATTENDU les dossiers et projets à venir en 2022 dans le Service de la gestion du territoire;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'embaucher une étudiante ou un étudiant comme chargée ou chargé de projets en cours d'eau pour l'été 2022 afin de travailler en collaboration avec l'équipe en place ainsi que pour participer à certaines tâches cléricales et techniques relativement à la gestion du territoire;

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada offre de l'aide financière pour l'embauche d'un(e) étudiant(e);

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska joindra à sa demande d'aide financière une lettre attestant que le Syndicat des salariés de la MRC d'Arthabaska (CSD) a été consulté et qu'il est en accord avec les emplois proposés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Yvon Barrette, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska dépose une demande d'aide financière auprès du programme Emplois d'été Canada afin d'embaucher une étudiante ou un étudiant comme chargée ou chargé de projets en cours d'eau qui travaillera auprès du département de la gestion du territoire à l'été 2022;

QUE la MRC d'Arthabaska s'engage à couvrir tout coût excédant l'aide financière accordée par ce programme;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel concernant cette demande d'aide financière ainsi que l'embauche d'une étudiante ou d'un étudiant comme chargé(e) de cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Julie Ricard réintègre la séance du Comité administratif.

6.4 - Emplois étudiants - Inspecteur(trice) en évaluation - Ouverture de deux postes

(Dossier CA.10)

ATTENDU les dossiers et projets à venir en 2022 dans le département de l'évaluation;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'embaucher deux étudiantes ou étudiants en techniques de l'évaluation pour l'été 2022 afin de travailler en collaboration avec l'équipe en place ainsi que pour participer à certaines tâches cléricales et techniques relativement à l'évaluation foncière;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ces deux postes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Yvon Barrette, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'ouverture de ces deux postes;

QUE la MRC d'Arthabaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection concernant les deux emplois étudiants d'inspecteur(trice) en évaluation;

CA-2022-05
-1847



No de résolution
ou annotation

CA-2022-05
-1848

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de deux étudiantes ou étudiants comme inspecteur(trice) en évaluation, et ce, tel que recommandé par le comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 - Adjointe administrative - Remplacement d'un congé de maternité - Confirmation d'embauche

(CB.10 AUBERT, Brigitte)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'adjoint(e) administratif(tive) pour le remplacement d'un congé de maternité en vertu de la résolution numéro CA-2022-03-1817 du Comité administratif de la MRC adoptée lors de sa séance du 15 mars 2022;

ATTENDU l'ouverture à l'interne de ce poste en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 14 mars 2022;

ATTENDU l'ouverture à l'externe de ce poste et que la période pour postuler se terminait le 20 mars 2022;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu le 28 mars 2022;

ATTENDU QUE les membres du Comité de sélection ont arrêté leur choix sur Mme Brigitte Aubert;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Mme Brigitte Aubert au poste d'adjointe administrative pour un remplacement d'un congé de maternité à compter du 13 avril 2022;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2022-05
-1849

6.6 - Greffier - Confirmation d'embauche

(CB.10 LAURIN, Patrick)

ATTENDU l'ouverture d'un poste de greffier(ière) en vertu de la résolution numéro CA-2022-03-1814 du Comité administratif de la MRC adoptée lors de sa séance du 15 mars 2022;

ATTENDU l'ouverture à l'externe de ce poste et que la période pour postuler se terminait le 20 mars 2022;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu les 9 et 24 mars 2022;

ATTENDU QUE les membres du Comité de sélection ont arrêté leur choix sur M. Patrick Laurin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yvon Barrette, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de M. Patrick Laurin au poste de greffier à compter du 16 mai 2022;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2022-05
-1850

CA-2022-05
-1851

6.7 - Adjointe administrative aux ressources matérielles et informatiques - Fin de la période de probation

(Dossier CB.10 PICARD, Vicky)

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Vicky Picard, adjointe administrative aux ressources matérielles et informatiques, s'est terminée le 1er mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pascal Lambert, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que la MRC d'Arthabaska reconnaisse que Mme Vicky Picard satisfait aux conditions de son engagement au poste d'adjointe administrative aux ressources matérielles et informatiques et que cette dernière est devenue une salariée régulière de la MRC d'Arthabaska à partir du 1er mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

M. Yvon Barrette quitte la séance du Comité administratif à 9 h 05.

7.1 - Exercice de compétence en matière de gestion des matières résiduelles - Mandat au procureur de la MRC

(Dossier DA.30 Services juridiques - Délégation de compétence - GMR)

ATTENDU les discussions des membres du Comité administratif dans le dossier de la gestion des matières résiduelles et la pertinence d'éclaircir le dossier de la délégation de compétence de la MRC d'Arthabaska lors de la séance du 18 janvier 2022;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska avait mandaté les procureurs Roy Gervais Beauregard afin d'émettre des recommandations en lien avec l'analyse du modèle de fonctionnement et de gouvernance de la MRC dans l'exercice de ses compétences en gestion des matières résiduelles, en vertu de la résolution numéro CA-2022-02-1794 du Comité administratif ;

ATTENDU le retrait au dossier des procureurs Roy Gervais Beauregard et la nécessité de mandater de nouveaux procureurs;

ATTENDU l'offre de service de Me Annie Aubé, de la firme Therrien Couture Joli-cœur, reçue le 11 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu:

QUE la résolution numéro CA-2022-02-1794 adoptée par le Comité administratif lors de la séance du 8 février 2022 soit abrogée;

QUE la MRC d'Arthabaska mandate la firme Therrien Couture Joli-cœur en lien avec l'analyse du modèle de fonctionnement et de gouvernance de la MRC d'Arthabaska dans l'exercice de ses compétences en gestion des matières résiduelles et ce, en respect de l'offre de services reçue le 11 avril 2022 aux bureaux de la MRC d'Arthabaska et de prélever les sommes nécessaires aux prévisions budgétaires 2022;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Me Annie Aubé de la firme Therrien Couture Joli-cœur;

QUE le préfet, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**CA-2022-05
-1852**

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Culture Centre-du-Québec - Événement GalArt 2022 - Offre de partenariat (Dossier BG.30 Dons et subventions accordés par la MRC - Divers organismes)

ATTENDU QUE Culture Centre-du-Québec tient annuellement le GalArt, un événement de reconnaissance du milieu culturel centricois;

ATTENDU QUE l'objectif de cet événement est de souligner les bons coups des organismes culturels du Centre-du-Québec ainsi que les talents des artistes de la région en récompensant leurs efforts par la remise de prix;

ATTENDU QUE cette année, Culture Centre-du-Québec souhaite reconnaître le travail exceptionnel de certains organismes de loisir culturel de la région et demande à la MRC d'Arthabaska un apport de mille dollars (1 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu que la MRC d'Arthabaska accorde une contribution de mille dollars (1 000 \$) à Culture Centre-du-Québec pour la tenue du GalArt 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2022-05
-1853**

8.2 - Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs / Érable (CCIBFE) - Le Tournoi de golf des administrateurs - Demande de soutien financier (Dossier BG.30 Dons et subventions accordés par la MRC - Divers organismes)

ATTENDU l'invitation à participer au Tournoi de golf des administrateurs de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs / Érable, qui aura lieu le 19 mai 2022 au Club de golf de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Harold Poisson, il est résolu par le Comité administratif que la MRC d'Arthabaska acquière deux billets, au coût de 135 \$ chacun plus les taxes applicables, pour le Tournoi de golf des administrateurs de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs / Érable, qui se tiendra le 19 mai 2022, au Club de golf de Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2022-05
-1854**

8.3 - Le bulletin d'information le Propageur- Demande de soutien financier (Dossier BG.30 Dons et subventions accordés par la MRC - Divers organismes)

ATTENDU la demande de soutien financier de la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec (TRCA CDQ) pour le bulletin d'information le Propageur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que la MRC d'Arthabaska accorde un soutien financier de deux cents dollars (200 \$) à la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec (TRCA CDQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2022-05
-1855

9 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Julie Ricard, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

